

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1818**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Technicien (ne) d'intervention et de maintenance en conditionnement d'air

Nouvel intitulé : Technicien d'intervention et de maintenance énergétique en conditionnement d'air

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227r Contrôle qualité des services énergétiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien(ne) d'intervention et de maintenance en conditionnement d'air réalise la mise en service, l'exploitation et la maintenance des installations de conditionnement d'air de tous types, de toutes importances et de haute technicité, pour les secteurs tertiaire et industriel. Il (elle) effectue également l'étude, la mise en service et la maintenance des équipements de climatisation à détente directe (réversibles, monoblocs, splits ou multisplits) pour l'habitat résidentiel ou le petit collectif. Son action contribue au confort des occupants, à la qualité des ambiances et au bon fonctionnement des process (notamment en milieu industriel) car il (elle) assure l'optimisation et la fiabilité des équipements de climatisation et de conditionnement d'air.

Il (elle) travaille souvent seul(e), sur site, ce qui nécessite une attention soutenue. Il (elle) intervient dans le respect des normes de sécurité et veille à l'application de la réglementation en vigueur. Il (elle) est encadré(e) par un technicien supérieur et travaille suivant des ordres transmis sous forme de feuilles de travail ou d'instructions verbales.

Il (elle) est amené(e) à effectuer des opérations dans un contexte à risques, lors de manipulations de fluides frigorigènes, ou à l'occasion d'interventions sur les équipements électriques et sur des appareils à pression.

L'exercice du métier comporte principalement des travaux sur sites client, en milieu fermé, des déplacements fréquents, des horaires irréguliers et parfois des astreintes la nuit et le week-end liés aux modes et à la nature des interventions.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. ETUDIER, METTRE EN SERVICE ET ASSURER LA MAINTENANCE DE CLIMATISEURS A DETENTE DIRECTE

Réaliser l'étude d'une installation de climatisation froid seul ou réversible à détente directe.

Mettre en service des installations de climatisation froid seul ou réversible à détente directe.

Assurer la maintenance de niveau III des installations de climatisation froid seul ou réversible à détente directe.

2. ASSURER LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET EAU GLACEE ET DES RESEAUX DE DISTRIBUTION SUR DES INSTALLATIONS CENTRALISEES DE CONDITIONNEMENT D'AIR

Réaliser la mise en service et la maintenance corrective de niveau III des équipements de production et distribution d'eau glacée.

Réaliser la mise en service et la maintenance corrective de niveau III d'équipements de production inférieurs à 70 kW et de distribution d'eau chaude. Assurer, dans le cadre d'un contrat, la maintenance préventive d'équipements de production et distribution d'eau chaude et eau glacée.

Assurer la maintenance de niveau III des équipements de traitement d'eau pour la protection des réseaux et de l'environnement.

Contrôler et analyser les performances des équipements de production et distribution d'eau chaude et eau glacée et planifier les actions correctives.

Réaliser l'étude, le devis et le montage de petites modifications d'installations de production et distribution d'eau chaude et eau glacée.

3. ASSURER LE MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS CENTRALISEES DE CONDITIONNEMENT D'AIR

Assurer la maintenance corrective de niveau III des installations centralisées de conditionnement d'air.

Assurer, dans le cadre d'un contrat, la maintenance préventive d'installations centralisées de conditionnement d'air.

Mettre en service des installations de conditionnement d'air centralisées, configurer et régler les automatismes de commande et de régulation.

Contrôler et analyser les performances des installations de conditionnement d'air et planifier les actions correctives.

Réaliser l'étude, le devis et le montage de petites modifications d'installations de conditionnement d'air centralisées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises d'installation de froid et de climatisation, lorsqu'elles assurent également une prestation d'après-vente ou de maintenance. Entreprises d'exploitation des installations de chauffage et de conditionnement d'air, prestataires de services, assurant la gestion technique des équipements, par contrat, pour le compte de leurs clients.

Constructeurs d'équipements de conditionnement d'air, assurant le service après-vente ou une prestation de maintenance spécifique sur leur matériel.

Entreprises d'installation de génie climatique, lorsqu'elles assurent également une prestation d'après-vente ou de maintenance.

Gros utilisateurs, lorsque ceux-ci assurent eux-mêmes la gestion technique, l'exploitation et la maintenance de leurs équipements.

Types d'emplois accessibles : Climaticien(ne).
Dépanneur(se) en climatisation.
Électricien(ne) frigoriste.
Frigoriste.
Dépanneur(se) en installations de froid et climatisation.
Technicien(ne) de maintenance en génie climatique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Habilitation pour les travaux électriques (norme C18-510). Agrément pour la manipulation de fluides frigorigènes.
Certification de brasseur pour les appareils sous pression (directive 97/23).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 01/06/2004 paru au JO du 16/06/2004.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien d'intervention et de maintenance énergétique en conditionnement d'air